Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2025 - 10940 - 2003 B 00662 - 448 511 774 - ABALONE TT BRETAGNE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 229.06	4 229.06				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	124 968.60	81 770.74	43 197.86	46 712.36	-3 514.50	-7.52
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	170.00		170.00	170.00		
	Prêts	34 095.00		34 095.00	26 346.00	7 749.00	29.41
	Autres immobilisations financières	4 500.00		4 500.00	4 500.00		
	Total II	167 962.66	85 999.80	81 962.86	77 728.36	4 234.50	5.45
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	676 046.11	7 635.20	668 410.91	575 318.93	93 091.98	16.18
	Autres créances	176 058.05		176 058.05	296 070.07	-120 012.02	-40.54
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	16 886.89		16 886.89		16 886.89	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	15 994.70		15 994.70	4 304.29	11 690.41	271.60
	Total III	884 985.75	7 635.20	877 350.55	875 693.29	1 657.26	0.19
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 052 948.41	93 635.00	959 313.41	953 421.65	5 891.76	0.62

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 38 595.00
(3) Dont à plus d'un an

DEPOT DU
1 JUIL. 2025
TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

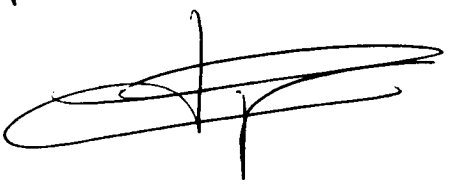
S.A.S ABALONE TT BRETAGNE

70 AV DE ROCHESTER

35700 RENNES

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme le 22/04/2025



35700 RENNES

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	10 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	157 921.83	256 571.32	-98 649.49	-38.45
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	41 852.02	36 440.51	5 411.51	14.85
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	309 773.85	403 011.83	-93 237.98	-23.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	21 900.49	26 281.51	-4 381.02	-16.67
	Concours bancaires courants	410.77	7 259.64	-6 848.87	-94.34
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 337.10	83 291.37	18 045.73	21.67
	Dettes fiscales et sociales	502 276.00	416 066.55	86 209.45	20.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	23 615.20	17 510.75	6 104.45	34.86
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	649 539.56	550 409.82	99 129.74	18.01
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	959 313.41	953 421.65	5 891.76	0.62
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	632 044.56	528 509.33		

35700 RENNES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 439 572.00		3 439 572.00	3 347 114.97	92 457.03	2.76
Chiffre d'affaires NET	3 439 572.00		3 439 572.00	3 347 114.97	92 457.03	2.76
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 000.00	5 999.94	-3 999.94	-66.67
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			35 253.20	41 150.64	-5 897.44	-14.33
Autres produits			1.81	297.23	-295.42	-99.39
Total des Produits d'exploitation (I)			3 476 827.01	3 394 562.78	82 264.23	2.42
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			441 595.75	422 765.98	18 829.77	4.45
Impôts, taxes et versements assimilés			79 197.15	83 681.46	-4 484.31	-5.36
Salaires et traitements			2 347 383.90	2 260 050.53	87 333.37	3.86
Charges sociales			547 644.30	583 569.39	-35 925.09	-6.16
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 824.23	8 235.41	2 588.82	31.44
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				300.04	-300.04	-100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 674.39	7.53	1 666.86	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			3 428 319.72	3 358 610.34	69 709.38	2.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			48 507.29	35 952.44	12 554.85	34.92
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

35700 RENNES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	33 165.46	8 980.60	24 184.86	269.30
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	33 165.46	8 980.60	24 184.86	269.30
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	160.46	1 124.97	-964.51	-85.74
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	160.46	1 124.97	-964.51	-85.74
2. Résultat financier (V-VI)	33 005.00	7 855.63	25 149.37	320.14
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	81 512.29	43 808.07	37 704.22	86.07
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	689.73	7 671.00	-6 981.27	-91.01
Produits exceptionnels sur opérations en capital		421.00	-421.00	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	689.73	8 092.00	-7 402.27	-91.48
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000.00	5 073.14	-3 073.14	-60.58
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		142.42	-142.42	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 000.00	5 215.56	-3 215.56	-61.65
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-1 310.27	2 876.44	-4 186.71	-145.55
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	18 498.00	3 135.00	15 363.00	490.05
Impôts sur les bénéfices (X)	19 852.00	7 109.00	12 743.00	179.25
Total des produits (I+III+V+VII)	3 510 682.20	3 411 635.38	99 046.82	2.90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 468 830.18	3 375 194.87	93 635.31	2.77
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	41 852.02	36 440.51	5 411.51	14.85

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

70 AV DE ROCHESTER

35700 RENNES

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 959 313.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 439 572.00 Euros et dégageant un bénéfice de 41 852.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 229		
Installations générales agencements aménagements divers	91 130		6 156
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 529		1 153
TOTAL	117 659		7 310
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	30 846		7 749
TOTAL	31 016		7 749
TOTAL GENERAL	152 904		15 059

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 229	4 229
Installations générales agencements aménagements divers			97 287	97 287
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 682	27 682
TOTAL			124 969	124 969
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			38 595	38 595
TOTAL			38 765	38 765
TOTAL GENERAL			167 963	167 963

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 229			4 229
Installations générales agencements aménagements divers	49 245	8 117		57 362
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 702	2 707		24 409
TOTAL	70 947	10 824		81 771
TOTAL GENERAL	75 176	10 824		86 000

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 117				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 707				
TOTAL	10 824				
TOTAL GENERAL	10 824				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	7 935		300		7 635
TOTAL	7 935		300		7 635
TOTAL GENERAL	7 935		300		7 635
Dont dotations et reprises d'exploitation			300		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	34 095	34 095	
Autres immobilisations financières	4 500	4 500	
Clients douteux ou litigieux	9 162	9 162	
Autres créances clients	666 884	666 884	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 358	1 358	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 181	15 181	
Divers état et autres collectivités publiques	500	500	
Groupe et associés	152 533	152 533	
Débiteurs divers	6 486	6 486	
Charges constatées d'avance	15 995	15 995	
TOTAL	906 694	906 694	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	7 749		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	411	411		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	21 900	4 405	17 495	
Fournisseurs et comptes rattachés	101 337	101 337		
Personnel et comptes rattachés	230 173	230 173		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 464	52 464		
Impôts sur les bénéfices	10 943	10 943		
Taxe sur la valeur ajoutée	176 113	176 113		
Autres impôts taxes et assimilés	32 583	32 583		
Autres dettes	23 615	23 615		
TOTAL	649 540	632 045	17 495	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 381			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	6.3291	15 800			15 800

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	18 828
Autres créances	6 986
Total	25 815

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	405
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 194
Dettes fiscales et sociales	171 486
Autres dettes	23 181
Total	226 266

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 995
Total	15 995

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 493 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	45 256
Total (1)	45 256

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	267 770
Total	267 770

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				45 212	45 212
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				3 039	3 039
- dotations de l'exercice				9 042	9 042
Total				12 082	12 082
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				3 175	3 175
- exercice				9 526	9 526
Total				12 701	12 701
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				9 526	9 526
- entre 1 et 5 ans				25 402	25 402
Total				34 927	34 927
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				377	377
Total				377	377

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

La société ou la personne morale désignée ci-après

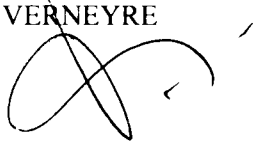
ABALONE TT BRETAGNE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 70 AVENUE DE ROCHESTER
35700 RENNES
448511774 RCS RENNES

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (44 800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique ou forme papier sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (44 800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT BRETAGNE
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE



ABALONE TT BRETAGNE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 70 AVENUE DE ROCHESTER
35700 RENNES
448511774 RCS RENNES
Ci-après la « Société »

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 31 mai 2024

Le 31 mai 2024, à 11h10, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à SAINT-HERBLAIN (44800) au 43, rue Bobby Sands, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement le 7 mai 2024 conformément aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

L'assemblée est présidée par la société ABALONE FRANCE en sa qualité de Présidente de la Société et représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 associés, représentant 15800 actions sur les 15800 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le Comité social et économique, représenté par Célestine BELLANGER et Evelyne VERRONNEAU, élues, dûment convoqué, assiste en outre à la réunion.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé avec le récépissé postal ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée ;

Le Président déclare les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les statuts ont été ont été adressés et tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion et interprétation des dispositions statutaires ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;

- Présentation du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Nomination du commissaire aux comptes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Puis présentation est faite des comptes annuels et des résultats de l'exercice écoulé et du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées.

La discussion est ouverte.

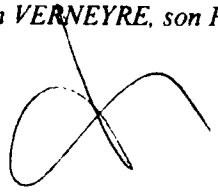
Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

CINQUIEME RESOLUTION
NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée générale décide de nommer la société KPMG SA – société anonyme dont le siège social est situé Tour Eqho – 2 avenue Gambetta à Paris la Défense (92) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417 – en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de trois exercices. Le mandat prendra fin à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original,
La société ABALONE FRANCE, Présidente
Monsieur Jean VERNEYRE, son Président



ABALONE TT BRETAGNE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 70 AVENUE DE ROCHESTER
35700 RENNES
448511774 RCS RENNES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 41852,02 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 157921,83 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 199773,85 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 164697,85 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 35076,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 2,22 euro(s) par action.
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			135 090,00 €
31.12.2021			115 024,00 €
31.12.2020			100 014,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président,
La société ABALONE FRANCE
Représentée par M. Jean VERNEYRE

